



DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
 ARRONDISSEMENT RENNES
 COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Montauban-de-Bretagne, sous la présidence de Madame QUINTIN, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L.2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents (P) : 31

Procurations (PC) : 2 Madame Audrey PINON à Monsieur Pascal RENVAZÉ
 Madame Elodie LOUVEL à Madame Chloé GONTIER

Absents (A) : 0

Excusées (EX) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Franck DUPONCEL est nommé secrétaire de séance ;

Service administratif : Mesdames SCHWEITZER Christelle (Directrice Générale des Services) et LOUESSARD Marie-Andrée (service Instances-Assemblées).

BODIN Olivier	P	LE BIAVAN Roland	P	PATTIER Marie-Amélie	P
BOUGERIE Vincent	P	LE CAIN Thomas	P	PERTUISEL Marion	P
COLIN Sarah	P	LE GARGASSON-BOURDÉ Karine	P	PINON Audrey	PC
COMMEUREUC Valérie	P	LE GOFF Xavier	P	POUPELIN Marie-Anne	P
DAVID Lilian	P	LE SOMMER Thierry	P	QUINIOU Nathalie	P
DUPONCEL Franck	P	LECOMTE Karine	P	QUINTIN Jenny	P
GENET Béatrice	P	LEFRANC Julie	P	RENARD Annette	P
GONTIER Chloé	P	LEMAIRE Vanessa	P	RENVAZE Pascal	P
GUINET Sandrine	P	LOUVEL Elodie	PC	ROUYER Gaël	P
HERBRETEAU Christophe	P	MAUDET Yves	P	RUELLEU Florent	P
HERY Daniel	P	PALARIC Vincent	P	SAUTJEAU Adrien	P

Vérification du quorum

DOMAINE ET PATRIMOINE

2026_10_127 _ AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC_ Démarche ALCOME de lutte contre la pollution des mégots de cigarettes au sol_identification des hotspots et choix des dispositifs de rue [3.5]

Rapporteur : Thierry LE SOMMER

Annexes :

- Annexe n°1 « Catalogue ALCOME 2026 dispositifs de rue »,
- Annexe n°2 « Contrat entre ALCOME et la commune de Montauban-de-Bretagne »,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement,

VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,

VU la délibération n°2025_12_186 du 11 décembre 2025 actant la contractualisation entre ALCOME et la Commune de Montauban-de-Bretagne,

VU le contrat passé avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération,

VU le compte rendu de la commission aménagement cadre de vie du 17 septembre 2026.

CONSIDERANT la démarche de lutte contre la pollution des mégots de cigarette dans les espaces publics ;

CONSIDERANT la contractualisation entre ALCOME et la Commune pour mettre en œuvre cette démarche ;

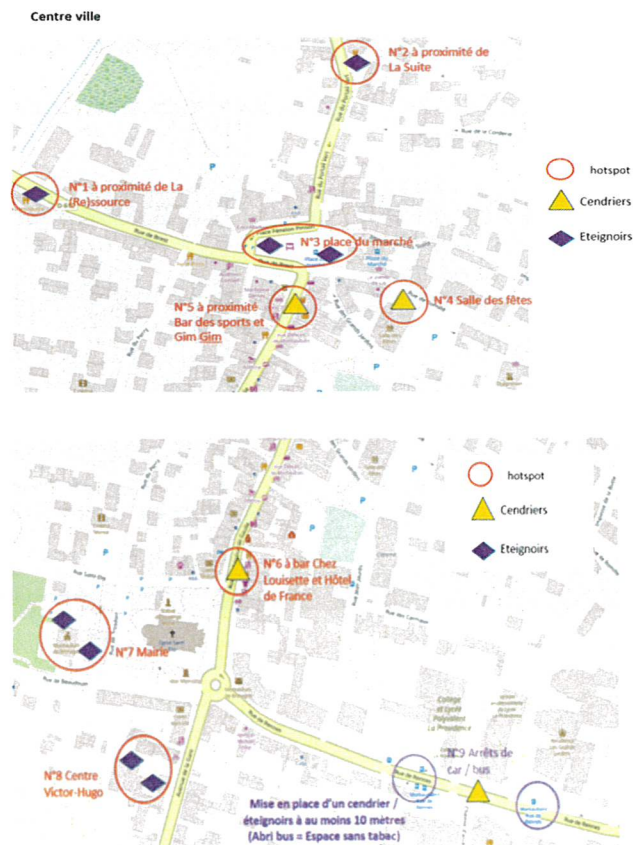
CONSIDERANT la nécessité d'identifier des hotspots et de choisir des dispositifs de rue pour suivre la finalité de la démarche engagée ;

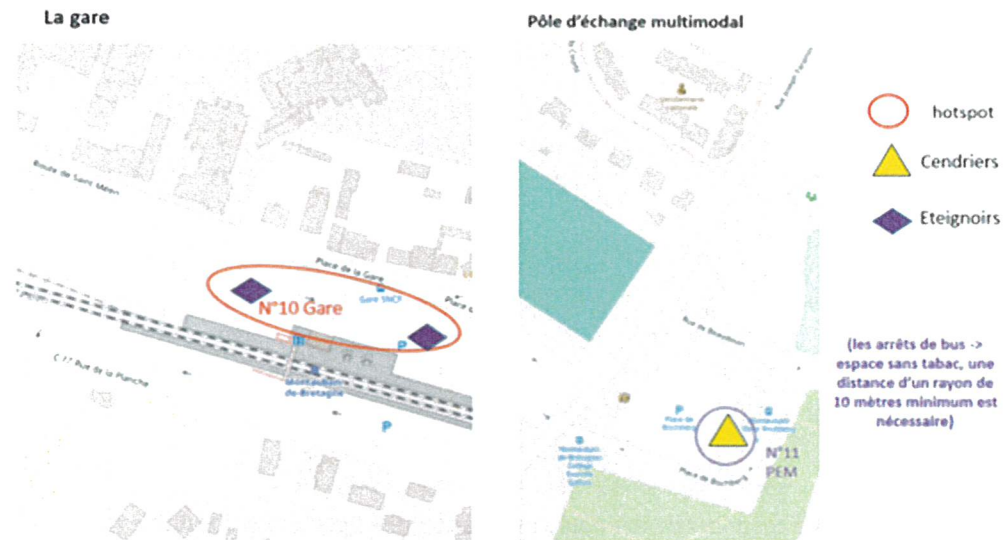
CONSIDERANT la diversité du catalogue ALCOME 2026.

ENTENDU l'exposé de Monsieur LE SOMMER, adjointe au patrimoine, à l'entretien et aux mobilités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : VALIDE l'identification des 14 hotspots dans la continuité de l'avis de la commission aménagement cadre de vie du 17 septembre 2026 :





Complexe sportif A. Robert



Complexe sportif E. Delisse



